

12 juillet 2017

PRISE DE POSITION **NON À L'INITIATIVE «NO BILLAG»**

SITUATION INITIALE

Cette initiative populaire a pour objectif la suppression des redevances de réception actuellement versées aux diffuseurs de programmes de radio et de télévision titulaires d'une concession et financés par la redevance. A cet effet, elle propose de modifier la Constitution fédérale comme suit:

- 3) La Confédération met régulièrement aux enchères des concessions de radio et de télévision.
4) Elle ne subventionne aucune chaîne de radio ou de télévision. Elle peut payer la diffusion de communiqués officiels urgents.
5) Aucune redevance de réception ne peut être prélevée par la Confédération ou par un tiers mandaté par elle.
6) En temps de paix, la Confédération n'exploite pas ses propres chaînes de radio ou de télévision.

Est principalement visée la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), qui englobe la Schweizer Radio und Fernsehen (SRF), la Radio Télévision Suisse (RTS) et la Radiotelevisione Svizzera (RSI). Actuellement, la SSR perçoit chaque année des redevances de réception d'un montant de 1,23 milliards de francs, lesquelles lui permettent de se financer à hauteur de 70%. Les 30% sont couverts par les recettes commerciales, découlant notamment de la publicité et du sponsoring. Aux échelons local et régional, 21 stations de radio et 13 diffuseurs régionaux de télévision profitent aujourd'hui des redevances de réception prélevées avec une contribution de 54 millions de francs (2015).

INCIDENCES SUR LE TOURISME

L'acceptation de l'initiative entraînerait l'abolition du financement du service public par les fonds publics tel qu'il a été assuré jusque là, ce qui ferait peser des incertitudes sur l'avenir de la SSR. Une majorité des programmes devraient être réduits ou arrêtés pour des raisons économiques. La Suisse alémanique disposerait éventuellement du potentiel économique pour lancer un programme généraliste financé par la publicité (et la problématique que représentent les programmes de cette nature ne sera pas développée plus avant ici), mais les régions francophone, italophone et romanche du pays seraient confrontées à une situation beaucoup plus difficile. La SSR diffuse aujourd'hui différentes émissions dont le programme intègre des sujets touristiques, avec notamment «Passe-moi les jumelles» (RTS), «Cuisine de chez nous» (SRF, RTS, RSI), «Le plus beau village de Suisse» (SRF, RTS, RSI), «SRF bi de Lüt» (SRF), «Dorfplatz» (SRF), etc. Ces émissions montrent notre pays sous des facettes qui valorisent ses attraits touristiques, et contribuent ainsi directement à promouvoir le tourisme suisse. Or, si l'initiative était acceptée, elles seraient en grande partie supprimées pour des raisons financières et remplacées par des programmes de divertissement permettant de couvrir les coûts, ce qui ne servirait pas les intérêts du tourisme. La Fédération suisse du tourisme (FST) se prononce en faveur d'un service public fort, offrant des programmes d'un haut niveau de qualité. Celui-ci doit donc continuer d'être assuré par la

Confédération selon un mandat d'information neutre et sur la base d'un financement approprié.
Par conséquent, il faut résolument rejeter l'initiative.